

**INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
AU 31 MARS 2017**

	AU 31/03/2017	AU 31/03/2016	VAR%	AU 31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaires	137 575 596	125 502 191	9.62%	527 677 352
- Intérêts	96 251 718	86 599 760	11.15%	374 208 768
- Commissions en produits	20 103 357	16 168 909	24.33%	71 548 321
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	21 220 521	22 733 522	-6.66%	81 920 263
2- Charges d'exploitation bancaires	54 750 671	52 928 775	3.44%	218 096 090
- Intérêts encourus	53 901 437	51 998 989	3.66%	214 176 984
- Commissions encourues	849 234	929 786	-8.66%	3 919 106
3- Produit net bancaire	82 824 925	72 573 416	14.13%	309 581 262
4- Autres produits d'exploitation	1 506 515	1 133 450	32.91%	6 057 536
5- Charges opératoires	38 275 816	34 922 505	9.60%	147 824 578
- Frais de personnel	30 155 525	28 358 643	6.34%	114 219 443
- Charges générales d'exploitation	8 120 291	6 563 862	23.71%	33 605 135
6- Structure du portefeuille	1 418 519 738	1 184 584 235	19.75%	1 421 154 146
- Portefeuille-titres commercial	1 052 768 111	880 265 368	19.60%	1 066 541 818
- Portefeuille-titres d'investissement	365 751 627	304 318 867	20.19%	354 612 328
7- Encours des crédits (1)	5 677 196 677	5 334 379 530	6.43%	5 557 026 108
8- Encours des dépôts , dont	5 385 593 849	5 319 854 923	1.24%	5 443 231 106
- Dépôts à vue	2 056 553 376	1 869 096 287	10.03%	2 084 203 811
- Dépôts d'épargne	2 348 515 873	2 219 047 814	5.83%	2 320 327 321
9- Emprunts et ressources spéciales	363 921 848	417 561 270	-12.85%	354 290 650
10- Capitaux propres (2)	696 249 613	695 798 183	0.06%	696 087 249

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2017 .

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

**BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2017**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque «S.T.B.» arrêtés au 31 mars 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte ».

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus. Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession. Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.

- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations) sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois (Bons de trésor à court terme).
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année. Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée. La prime sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2017

Au terme du premier trimestre 2017, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 65,7 MD ou 1,2% entre mars 2016 et mars 2017 se détaillant comme suit :

- Dépôts à vue : + 187,5 millions de dinars ou + 10% pour s'établir à 2.056,6 millions de dinars et représenter 38,2% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2017 contre 1.869,1 millions de dinars ou une part de 35,1 % à fin mars 2016.
- Dépôts d'épargne : +129,5 millions de dinars ou 5,8% pour atteindre 2.348,5 millions de dinars ou une part de 43,6% contre 2.219 millions de dinars ou une part de 41,7% une année auparavant.
- Dépôts à terme : -165,4 millions de dinars ou - 16,4% qui se sont établis à 841 millions de dinars et ont représenté une part de 15,6% à fin mars 2017 (1.006,4 MD et 18,9% en mars 2016)

2) Les ressources d'emprunt se sont élevées à 363,9 millions de dinars à fin mars 2017, en repli de 53,6 millions de dinars par rapport à leur niveau à fin mars 2016. Cette baisse correspond principalement au règlement des échéances sur les emprunts obligataires et privés :

- emprunts obligataires et privés : -62,4 millions de dinars ou -27,8%
- ressources spéciales : +8,8 millions de dinars ou +4,6%

3) Les crédits nets à la clientèle (hormis la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2017) ont augmenté de 342,8 millions de dinars ou 6,4% pour s'établir à 5.677,2 millions de dinars au terme du premier trimestre 2017 contre 5.334,4 millions de dinars une année auparavant.

- 4) **Le portefeuille titres commercial** a atteint un encours de 1.052,8 millions de dinars, en progression de 172,5 millions de dinars ou 19,6% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2016 (880.3 millions de dinars).
- 5) **Le portefeuille titres d'investissement** a enregistré une hausse de 61,4 millions de dinars ou 20,2% pour s'établir à 365,8 millions de dinars à fin mars 2017.
- 6) **Le produit net bancaire** s'est amélioré de 10,3 millions de dinars ou +14,1% comparativement à fin mars 2016 pour se situer à 82,8 MD. Cette situation résulte de l'effet de :
- **La hausse des Produits d'exploitation bancaire** (+12,1 millions de dinars ou 9,6%) passant de 125,5 millions de dinars à fin mars 2016 à 137,6 millions de dinars à fin mars 2017.
 - **L'accroissement des Charges d'exploitation bancaire** (+1,8 millions de dinars ou 3,4%), lesquelles se sont établies à 54,7 millions de dinars à fin mars 2017 contre 52,9 millions de dinars au terme du premier trimestre 2016.
- 7) **Les charges opératoires** ont augmenté de 3,4 millions de dinars ou 9,6% et se sont établies à 38,3 millions de dinars à fin mars 2017.
- 8) **Le coefficient d'exploitation** s'est amélioré de 1,9 point de pourcentage pour atteindre 46,2% au terme premier trimestre 2017 (48,1% en mars 2016)

